

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DES UE

COMPOSANTE :



Lic ou LPro ou M : LICENCE PHYSIQUE

ANNÉE : L3

SPÉCIALITÉ :

PARCOURS : PHYSIQUE

SEMESTRE : S5

RÉGIME "ASSIDU"

CODE APOGEE	Nbre CREDITS	INTITULE DE L'UE	Nom du responsable de l'UE	MATIERES (type d'enseignement)	Poids dans l'UE	Type de Contrôle	1ère SESSION				2ème SESSION			Modalités de conservation des notes de CC ou TP d'une session sur l'autre
							Nbre Epreuves	Nature Epreuves	Durée de l'épreuve	Proportion CC/ET (3)	Nbre Epreuves	Nature Epreuves	Durée de l'épreuve	
31PM54	5	Electromagnétisme de la matière	Gérard GRANET	1-CM/TD	0,75	CC	2	E		100%				Pas de conservation de la note de TP en session 2. L'examen de session 2 comprend une partie TP.
				2-TP		0,25	CC					1	E	
31PM51	5	mécanique des vibrations et mécanique Lagrangienne	Frédérique BADAUD	1-CM/TD	0,89	CC	1	E		50%				Pas de conservation de la note de TP en session 2. Les épreuves de CM/TD/TP se déroulent en même temps
				2-TP		0,11	ET	1	TP	2h	50%			
31MM59	5	Intégrales et résolutions d'équations différentielles	Andrzej STOS	1-CM/TD	1	CC	1	E		40%				Pas de conservation de la note de CC en session 2
				2-TP			CC	1	E	2H	60%	1	E	
31PM55	5	Mécanique des fluides: fluides parfaits et fluides réels	Andréa FLOSSMANN	1-CM/TD	0,8	CC	1	E	2H	100%	1	E	2H	La note de TP peut être conservée si ≥ 10
				2-TP		0,2	CC	2	TP		100%			
31IM57	5	Informatique - Méthodes numériques	Pascal ANDRE	1-CM/TD/TP	1	CC								
				2-TP			ET	1	E	2H	100%	1	E	
	2,5	Langues					Voir annexes							
	2,5	UE libres					Voir annexes							

(1) Licence = S1, S2, S3, S4, S5, S6 ;
Master = S1, S2, S3, S4

(2) CC = Contrôle Continu ; ET = Examen Terminal

(3) Pourcentage de la note de l'ensemble des CC par rapport à la note de l'ensemble des ET, exemple : ET = 70% ; CC = 30%, quel que soit le nombre d'épreuves de CC et d'ET

(4) Nature des épreuves : E = écrit ; O = oral ; TD ; TP ; M = mémoire ; A = autre à préciser dans la rubrique "REMARQUES" ci-contre

* Si on choisit du CC pur, il faut au minimum 2 épreuves.

* La durée des épreuves ne concerne que les écrits des ET.

La nature et le nombre des épreuves ne concernent que les ET.

Si la durée des épreuves orales, et la nature et le nombre des épreuves de CC apparaissent dans le tableau, ces renseignements ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

REMARQUES

(noter ci-dessous toutes les précisions que vous jugeriez utiles pour la compréhension du tableau)